

Projet de Stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques

La transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains

Contexte

1. Dans la décision EB142(5) (2018), le Conseil exécutif, à sa cent quarante-deuxième session, a décidé, entre autres, de prier le Directeur général d'élaborer un projet de stratégie mondiale globale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, qui sera examiné par la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019. En outre, conformément à la décision WHA65(9) (2012), il est demandé aux comités régionaux de faire des observations et des suggestions à propos du projet de stratégie mondiale globale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques.

Portée

2. **Le présent projet de stratégie vise à présenter une vision et à proposer des voies à suivre sur la manière dont le monde et la communauté sanitaire doivent intervenir face aux risques¹ et aux défis en matière de santé environnementale** jusqu'en 2030, et assurer des environnements sûrs, favorables et équitables en faveur de la santé, et ce en transformant notre façon de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de gouverner.

Le défi à relever

3. **Les risques environnementaux évitables connus sont à l'origine d'environ un quart de l'ensemble des décès et des maladies dans le monde, soit 13 millions de décès chaque année.** Il est manifeste que l'intégrité environnementale a une forte influence sur la santé humaine et le développement. La pollution de l'air – l'un des principaux risques pour la santé – est responsable à elle seule de 7 millions de décès évitables par an ; plus de 9 personnes sur 10 respirent un air pollué et près de 3 milliards de personnes dépendent toujours de combustibles polluants tels que les

¹ Dans le cadre de la présente stratégie, les risques environnementaux pour la santé sont définis comme l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et professionnels externes à une personne, ainsi que tous les comportements connexes, à l'exclusion des milieux naturels qui ne peuvent pas être raisonnablement modifiés. Une attention particulière est accordée à la partie de l'environnement qui peut être raisonnablement modifiée.

combustibles solides ou le kérosène pour l'éclairage, la cuisine et le chauffage. Plus de la moitié de la population mondiale demeure exposée à des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène qui sont mal gérés, ce qui entraîne plus de 800 000 décès évitables chaque année. Une grande partie des cas de paludisme et autres maladies à transmission vectorielle sont étroitement liés aux environnements aquatiques relevant de la gestion de l'environnement. Plus d'un million de travailleurs décèdent chaque année du fait de conditions de sécurité médiocres sur leur lieu de travail, et on compte plus d'un million de décès dus à une exposition à des produits chimiques.

4. **Les changements climatiques ont un impact croissant sur la santé et le bien-être des personnes, de même que d'autres changements environnementaux mondiaux tels que la disparition de la biodiversité.** Le changement climatique accroît la fréquence des vagues de chaleur, des sécheresses, des pluies extrêmes, des tempêtes et des cyclones violents dans de nombreuses régions et modifie la transmission des maladies infectieuses, ce qui a d'importantes répercussions sur la santé. Les populations en situation de vulnérabilité, notamment celles qui vivent dans les petites îles, sont exposées de façon disproportionnée à ces risques. Les conséquences potentielles à plus grande échelle comprennent notamment la pénurie d'eau, les migrations forcées et des tensions politiques accrues au sein des pays et entre eux.

5. **En dépit des efforts tangibles déployés dans le but de réduire les risques environnementaux pour la santé, les risques « classiques » persistent, ce qui aggrave le problème de l'équité en santé.** Des progrès importants ont été réalisés pour protéger les populations contre les risques environnementaux connus, moyennant la définition de normes et l'élaboration de lignes directrices, la mise en œuvre de solutions ainsi que des efforts en matière de suivi. Ces efforts constituent la base de la protection de la santé environnementale et doivent être intensifiés. Néanmoins, du fait du niveau de développement inégal, une grande partie de la population mondiale a été laissée de côté et n'a toujours pas accès aux services environnementaux de base, tels que l'assainissement et l'énergie domestique propre. L'incidence des actions humaines sur l'environnement représente également une question qui relève de l'éthique et des droits fondamentaux de la personne, car elle sera ressentie par les générations futures et continuera de toucher de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité, indépendamment du sexe, de l'âge, du groupe ethnique ou socioéconomique.

6. **De nouveaux problèmes liés à l'environnement, au climat et à la santé apparaissent et doivent être identifiés et traités rapidement.** Le monde change rapidement, on constate notamment l'accélération du développement technologique, la nouvelle organisation du travail, la hausse du phénomène migratoire, les changements climatiques et la pénurie croissante de l'eau. Le monde doit être en mesure d'identifier et de faire face rapidement à ces changements et aux nouvelles questions. Parmi les exemples récents figurent notamment la gestion des déchets électroniques, des nanoparticules, des microplastiques et des perturbateurs endocriniens.

7. **Le monde ne saisit pas l'occasion d'orienter la transition énergétique, l'urbanisation et d'autres grandes tendances en matière de développement, de manière à protéger et à promouvoir la santé.** Parmi les changements à grande échelle figurent notamment : l'augmentation de la demande d'énergie et de transport ; l'innovation technologique, l'élargissement de la gamme d'options pour répondre à cette demande ; l'urbanisation, plus de la moitié de la population mondiale vivant désormais dans les villes (la proportion atteindra plus de 70 % d'ici 2050) ; et la mobilité accrue des personnes, des biens et des services. La santé se trouve rarement au centre des décisions qui influent sur ces tendances, ce qui risque de faire manquer des occasions en matière de protection et de promotion de la santé. Une planification inadaptée et une mauvaise gestion des milieux urbains avec des systèmes de transport qui ne sont pas durables et un manque d'accès aux espaces publics et verts augmentent la pollution de l'air et les « îlots de chaleur », réduisent les possibilités de pratiquer une activité physique et d'accéder à des emplois décents et à l'éducation ; et ont un impact négatif sur la

vie de la communauté et sur la santé mentale des individus. Étant donné le lien étroit qui existe entre la pollution de l'air et les changements climatiques, le fait de ne pas traiter ensemble les questions liées à la pollution de l'air et à l'atténuation des effets du changement climatique se traduit par une occasion manquée d'obtenir les avantages communs au plan sanitaire, économique et environnemental que représentent la mise en place de systèmes de transport et énergétiques plus efficaces. Il faut adopter de nouvelles approches qui tiennent compte des conséquences des actions dans leur ensemble, dans une démarche à plus long terme et axée sur l'équité.

8. **La viabilité des systèmes de santé est compromise si l'on ne s'attaque pas sérieusement aux causes profondes des maladies.** Environ 10 % du produit intérieur brut mondial sont consacrés aux soins de santé, mais moins de 0,5 % sont consacrés à la prévention primaire.¹ Les taux récurrents et élevés de maladies diarrhéiques, d'infections respiratoires et en particulier de maladies non transmissibles liées à l'environnement pèsent lourdement sur les services de santé et les budgets nationaux des ménages. Les ressources financières et humaines affectées à la promotion de la santé et à la prévention primaire demeurent insuffisantes pour faire face à la forte charge de morbidité causée par des risques environnementaux pour la santé.

9. **Les approches qui sont axées sur le traitement des différentes affections, plutôt que sur l'amélioration des déterminants de la santé, seront insuffisantes pour relever les défis modernes en matière de santé environnementale.** Les approches axées sur un seul déterminant ont peu de chances de réaliser les améliorations prévues en matière d'équité en santé et de bien-être, étant donné l'interaction complexe des facteurs au niveau des frontières, de la société et de l'individu. Il convient d'adopter des approches plus intégrées pour s'attaquer aux causes profondes des maladies, lesquelles sont souvent définies par des politiques dans des secteurs clés autres que la santé. De même, le fait de ne pas s'attaquer aux causes profondes des maladies et le recours excessif aux médicaments et aux insecticides entraînent des problèmes croissants tels que la résistance aux antimicrobiens et aux insecticides, ce qui pourrait avoir des répercussions notables sur la santé publique.

10. **Les lacunes en matière de connaissances continuent d'empêcher la mise en œuvre efficace de stratégies de protection de la santé, et une communication plus efficace et fondée sur des bases factuelles est nécessaire.** Les données concernant certains risques pour la santé restent incomplètes ou sont inexistantes, tels que le rayonnement ionisant, les déchets électroniques, les nanoparticules et de nombreux produits chimiques ou leurs mélanges. L'impact sur la santé des conditions d'emploi et des risques liés au travail, tels que le travail sédentaire, les longues heures de travail et les migrations de main-d'œuvre, doit être mieux évalué. De même, il faut recueillir davantage de données sur les solutions et les stratégies efficaces ainsi que leurs coûts financiers et leur mise en œuvre effective. La communication de ces données probantes et des informations sur la santé publique se fait de plus en plus souvent par le biais de nouvelles plateformes : il faut les exploiter au maximum.

11. **Les mécanismes de gouvernance actuels, y compris au niveau local, ne parviennent pas à traiter efficacement la nature transversale des questions de santé environnementale.** Alors que les politiques continuent d'être élaborées en ignorant les effets qu'elles peuvent avoir sur la santé et les systèmes de santé, en partie en raison de l'absence de mécanismes globaux de gouvernance, leurs avantages seront représentés de manière imprécise.

12. **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise une nouvelle approche en matière de santé, d'environnement et d'équité.** En établissant un lien entre les développements socioéconomiques, et la protection de l'environnement, la santé et le bien-être, le Programme de

¹ La prévention primaire vise à prévenir les maladies ou les traumatismes avant qu'ils ne surviennent.

développement durable à l'horizon 2030 apporte un soutien global à la lutte contre les déterminants de la santé à mesure que les politiques pertinentes sont définies ou que des choix majeurs sont faits, de manière préventive et durable, plutôt que d'adopter une approche consistant à s'attaquer de manière répétée aux conséquences néfastes et aux inégalités. L'engagement tendant à combattre la surexploitation des ressources naturelles, la production de déchets à grande échelle, l'influence indue et les intérêts particuliers allant à l'encontre des intérêts publics devrait permettre de mener des activités économiques plus durables et de constituer des biens publics mondiaux en rapport avec la santé.

13. **La situation actuelle et les défis qui nous attendent imposent une transformation de la façon dont nous gérons notre environnement eu égard à la santé et au bien-être.** Les approches actuelles ont jeté les bases ; toutefois elles n'ont pas permis de réduire de manière durable et efficace les risques environnementaux pour la santé et de créer des environnements favorables à la santé et propices.

Vision

14. Un monde où le développement durable a permis d'éliminer près d'un quart de la charge de morbidité imputable aux environnements mauvais pour la santé, grâce à la protection et à la promotion de la santé, à l'action préventive dans les secteurs concernés et aux choix de vie sains, et qui assure une gestion des risques environnementaux nouveaux et émergents pour la santé. Les secteurs essentiels intègrent pleinement la santé dans leur processus décisionnel et maximisent le bien-être de la société.

Objectifs stratégiques pour permettre la transformation nécessaire

15. **Pour faire face aux défis dans les domaines de la santé, de l'environnement et du changement climatique, nous allons devoir repenser notre façon de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de gouverner. La transformation exigera le passage à une action axée sur les déterminants de la santé en amont, sur l'environnement, sur les changements climatiques, dans le cadre d'une approche intégrée et prenant en compte l'ensemble des secteurs, appuyée et favorisée par des mécanismes de gouvernance adéquats ainsi qu'une volonté politique de haut niveau. Le secteur de la santé doit jouer un nouveau rôle pour guider cette transformation, en adoptant une approche durable et équitable.**

A. Prévention primaire : intensifier l'action sur les déterminants de la santé en vue de la promotion et de la protection de la santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Des mesures efficaces et équitables seront prises concernant les facteurs de risque environnementaux pour la santé.

16. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise de s'attaquer aux causes sous-jacentes des risques environnementaux, à savoir se tourner vers des actions de prévention primaire et encourager les choix sains. Pour parvenir à faire baisser les 13 millions de décès résultant des risques environnementaux dénombrés chaque année, il faut intensifier efficacement les actions de prévention primaire en associant toutes les principales parties prenantes, dans tous les secteurs.

i) **Engagement en faveur d'une prévention primaire vaste et de grande envergure.** Un renforcement de la prévention primaire nécessite une réorientation significative des ressources vers une action durable sur les risques majeurs pour la santé, afin de créer des environnements sûrs et sains et d'améliorer la vie des populations d'aujourd'hui et de demain.

ii) **Intégration de l'action en faveur de la prévention primaire dans les programmes de lutte contre les maladies.** L'intégration de l'action préventive en matière de santé environnementale en tant que composante essentielle de la couverture sanitaire universelle, y compris par le biais de stratégies et de programmes de lutte contre les maladies (non transmissibles et transmissibles) et contre des risques donnés (résistance aux antimicrobiens, par exemple) est essentielle.

B. Action intersectorielle : prendre en compte les déterminants de la santé dans les politiques adoptées dans tous les secteurs et assurer la transition dans les domaines de l'énergie, des transports et des autres déterminants de la santé

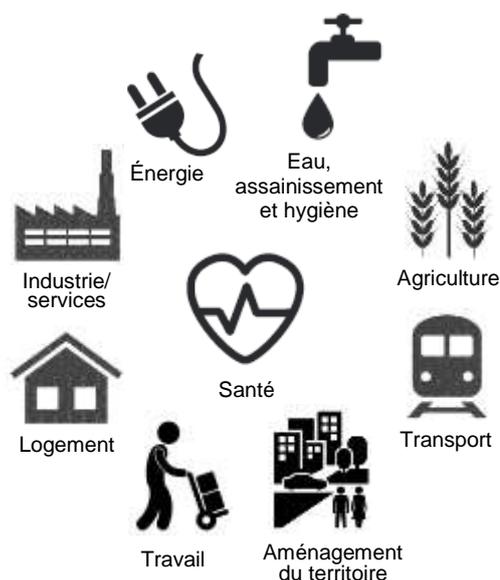
Les politiques intersectorielles prendront en compte systématiquement les perspectives et les données probantes du point de vue de la santé et permettront d'obtenir les coavantages en matière de santé que présente la protection de l'environnement.

17. Beaucoup de déterminants environnementaux de la santé ne relèvent pas du contrôle direct des personnes ni du seul secteur de la santé, et il en va de même pour les outils permettant de s'y atteler (Figure 1). Des transitions importantes dans les domaines de l'énergie, des transports et d'autres grands systèmes sont en cours, et peuvent avoir un fort impact, négatif ou positif, sur la santé de la population. Par conséquent, il convient d'adopter une approche sociétale, intersectorielle et démographique plus large de la santé publique. Il existe des exemples de bonnes pratiques, toutefois ces approches intégrées ne sont pas appliquées universellement et sont rarement axées sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé en amont.

i) **Prise en compte systématique de la santé dans l'élaboration de politiques sanitaires pertinentes au-delà du secteur de la santé.** Dans les décisions prises concernant les facteurs de risque pour la santé, l'accession à la santé et la protection de celle-ci devraient être promues comme un but explicite dans des secteurs fondamentaux comme l'énergie, les transports, le logement, le travail, l'industrie, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, et la planification urbaine. Une telle approche intégrant la santé dans toutes les politiques, inclut la participation communautaire, la couverture de la santé dans les règlements et garanties applicables à l'environnement et au travail ainsi que l'évaluation de l'impact sanitaire des projets et des politiques de développement, lesquels abordent plusieurs questions de santé environnementales dans un cadre, une communauté ou un système uniques.

ii) **Obtenir les coavantages en matière de santé grâce à des choix politiques plus durables.** Les avantages et les inconvénients pour la santé que présentent les mesures politiques doivent faire l'objet d'une évaluation complète, parallèlement à l'évaluation des incidences financières et environnementales. Des avantages beaucoup plus importants pour la santé pourraient être obtenus en cherchant à obtenir des coavantages pour la santé et en tenant compte de la santé dès l'élaboration des politiques.

Figure 1. Secteurs fondamentaux (liste non exhaustive) intéressant la santé, l'environnement et les changements climatiques



C. Renforcement du secteur de la santé : renforcer le leadership, la gouvernance et les rôles de coordination du secteur de la santé

Le secteur de la santé jouera un rôle de leadership et de coordination, collaborant étroitement avec d'autres secteurs intéressés par les questions liées à la santé, à l'environnement et aux changements climatiques en vue d'améliorer la vie des populations.

18. Des changements progressifs permettant de s'atteler à certains risques environnementaux pris isolément ne suffisent pas. Pour aborder la question de la contribution environnementale à la charge mondiale de la maladie est, qui est restée quasiment statique depuis 10 ans, le secteur de la santé doit être renforcé et à même d'assumer son obligation de modeler un avenir sain et pérenne. Le renforcement des capacités des ministères de la santé est essentiel dans les domaines suivants : mobiliser d'autres secteurs publics par le leadership, le partenariat, la sensibilisation et la médiation dans le but d'obtenir de meilleurs résultats sanitaires ; renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs compétences en vue de mettre en œuvre le principe de la santé dans toutes les politiques ; et fournir des données factuelles relatives aux déterminants de la santé et aux inégalités, et aux interventions efficaces. Cette approche éviterait à son tour des coûts économiques actuels ou futurs permettant ainsi de réinvestir dans la santé et le développement durable.

- i) **Investir dans la capacité du secteur de la santé à s'engager dans des politiques avec d'autres secteurs.** Le développement des compétences nécessaires pour entamer un dialogue intersectoriel et assurer le suivi des investissements ainsi que leurs conséquences dans d'autres secteurs de l'économie est nécessaire. Une capacité accrue permet de favoriser des mesures mutuellement avantageuses protégeant simultanément la santé et l'environnement. Les ministères nationaux de la santé peuvent favoriser les progrès en matière de lutte contre les risques environnementaux, sociaux et climatiques pour la santé en vue d'obtenir des effets à court terme et à long terme, grâce à leur rôle directeur dans la gouvernance intersectorielle, la sensibilisation reposant sur des données factuelles, les programmes opérationnels, ainsi que la surveillance et le suivi. Les capacités du secteur de la santé en matière d'engagement politique comprennent des compétences connexes relatives à la mise en œuvre d'une approche visant à inclure la santé dans toutes les politiques.

ii) **Intensifier les efforts du secteur de la santé pour mobiliser d'autres secteurs en faveur de la protection de la santé.** Étant donné la portée des questions abordées et l'éventail des acteurs engagés, il importe particulièrement que le secteur de la santé fournisse des orientations et établisse des cadres réglementaires sur l'évaluation des risques sanitaires et des conséquences pour la santé, sur l'application de solutions appropriées et sur le suivi des progrès accomplis dans tous les secteurs.

iii) **Fournir des services environnementaux essentiels dans les établissements de santé et rendre le secteur de la santé plus respectueux de l'environnement.** Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, il faut pallier à une importante lacune et doter les établissements de santé de moyens d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène gérés de manière sûre, ainsi que d'approvisionnements énergétiques fiables, et de garantir leur résistance aux événements climatiques extrêmes et à d'autres situations d'urgence. Le secteur de la santé doit également montrer l'exemple en matière de politiques et de services liés aux achats, de gestion des déchets et de choix énergétiques afin de limiter tout impact négatif sur la santé, l'environnement et le changement climatique.

D. Renforcer le soutien : pour créer des mécanismes de gouvernance et de soutien politique et social

Des mécanismes de gouvernance et un soutien politique de haut niveau favoriseront la collaboration intersectorielle et le maintien des biens publics en rapport avec la santé.

Les demandes des citoyens pour des environnements plus sains détermineront les choix politiques.

Les accords multilatéraux et autres accords de haut niveau porteront sur les principales forces agissantes et les menaces mondiales.

19. Actuellement, les secteurs sont principalement guidés par leurs objectifs sectoriels. Il existe peu de mesures d'incitation pour évaluer les coûts et les avantages au-delà de chaque secteur, tels que les conséquences sur la santé, le système de santé et, par conséquent, sur la société. Les mécanismes de gouvernance, les accords et les politiques doivent être fondés sur des approches plus globales permettant d'éviter les cloisonnements. Il en découlerait des choix politiques fondés sur l'impact global, y compris les effets sur la santé et sur la société.

i) **Renforcement des mécanismes de gouvernance afin de favoriser une action durable de protection de la santé.** Il convient de mettre en place des mécanismes de gouvernance efficaces et globaux pour faciliter la collaboration intersectorielle et prendre en compte les coûts et les avantages d'une manière complète. Des approches plus globales et la protection des biens publics en rapport avec la santé sont nécessaires, en coordination avec le secteur de la santé. Étant donné que les retombées de l'action sur la santé environnementale sont rarement alignées sur le calendrier politique, il est important que de tels mécanismes puissent concilier l'action environnementale avec les coavantages et les retombées à long terme en matière de santé. Ces mécanismes sont plus durables que les soins répétés.

ii) **Accroître la demande et renforcer le leadership pour la santé.** Un vaste engagement et une action des parties prenantes intersectorielles, du secteur de la santé et de la communauté sont nécessaires pour mettre en œuvre des politiques favorables à la santé, ainsi qu'une conception et une gestion saines. L'impact des risques environnementaux sur la santé est considérable : les systèmes de soins de santé conventionnels ne sont pas capables, à eux seuls, d'y faire face de manière durable. La société est de moins en moins préparée à supporter les répercussions sanitaires entièrement évitables. Des mécanismes institutionnels adéquats doivent être mis en place afin de fournir un cadre et un espace pour une telle coopération, et ce de manière intégrée, en prenant en compte la santé dans l'élaboration des politiques intersectorielles à tous les niveaux. L'intégration de la santé dans toutes les politiques et des approches impliquant l'ensemble du gouvernement sont utiles dans ce processus.

iii) **Créer des mouvements politiques et obtenir des accords de haut niveau.** Les efforts mondiaux à long terme visant à réduire les risques environnementaux pour la santé ont permis de produire des données et d'élaborer des outils essentiels. Les données factuelles sur les solutions permettant de réduire sensiblement la charge de morbidité due à des environnements dangereux se sont multipliées : ces succès notables se traduisent par des retours sur investissement élevés. Les récents forums politiques de haut niveau, les engagements, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques (2015) et les alliances, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont susceptibles d'appuyer ce changement.

E. Nouvelles données factuelles nécessaires : pour produire et constituer la base de connaissances sur les risques et les solutions, et communiquer efficacement aux parties prenantes pour orienter les choix et les investissements

Des informations factuelles suffisantes seront disponibles dans tous les domaines essentiels pour appuyer les choix en matière de mesures de protection de la santé fondées sur les répercussions sanitaires, les incidences économiques des solutions, leur efficacité et les coavantages qui en découlent.

20. Une action intersectorielle renforcée, un soutien de haut niveau et une prévention primaire à plus grande échelle exigeront une base de connaissances solide et élargie sur les répercussions sanitaires, les coûts, l'efficacité et les avantages sociétaux plus larges des solutions visant à réduire de tels impacts, et devront être fondés sur une surveillance et un suivi réguliers. Il est essentiel de renforcer et d'intensifier les activités de sensibilisation et de communication, par le biais de réseaux élargis et de partenaires, en ce qui concerne les coavantages en matière de santé découlant de l'action menée dans les domaines de la santé, de l'environnement et du changement climatique pour susciter et soutenir l'action.

i) **Intégration continue de la surveillance de l'environnement et de la surveillance sanitaire en vue d'évaluer les effets sur la santé des risques et des services environnementaux.** Les tendances mondiales et locales en ce qui concerne les effets continueront de fournir des données factuelles sur la façon dont l'environnement influe sur la santé humaine et le développement, et de déterminer les domaines dans lesquels l'action revêt le plus d'importance.

ii) **Poursuite de l'élaboration de lignes directrices fondées sur des données probantes pour appuyer une action efficace aux niveaux national et infranational.** Le secteur de la santé a la responsabilité d'informer les décideurs politiques des répercussions sanitaires et de l'évaluation économique des interventions, y compris les instruments juridiques, pour s'attaquer aux causes environnementales sous-jacentes des maladies. Il est indispensable d'interagir avec les responsables de l'application pour optimiser la mise en œuvre ultérieure. Par exemple, des outils ciblés devront être mis à la disposition des principales parties prenantes, comme les maires, pour guider l'action en faveur de la santé.

iii) **Interprétation et communication ciblée des données et des éléments factuels.** Les informations factuelles sur la santé publique relatives aux données probantes et aux tendances, aux messages, aux initiatives et aux campagnes de sensibilisation viseront à informer les parties prenantes à différents niveaux, à appuyer les décisions politiques et à mobiliser une action et un soutien politiques de haut niveau.

iv) **Mécanismes et capacités pour l'identification précoce et la riposte face aux menaces émergentes pour la santé.** Il faut renforcer les capacités et mettre au point des mécanismes pour faire face aux problèmes de santé environnementale qui apparaissent rapidement, liés aux nouvelles technologies, à l'organisation du travail ou aux changements environnementaux mondiaux. Il faut pour cela procéder à des études faisant autorité des données et à l'évaluation de l'efficacité des mesures de lutte contre les problèmes émergents, mais incertains tels que ceux liés aux microplastiques, aux perturbateurs endocriniens, aux nanoparticules et aux déchets électroniques.

v) **Orienter la recherche et stimuler l'innovation.** La recherche constitue le fondement des réorientations stratégiques, lesquelles seront nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Pour progresser dans le cadre du Programme 2030, il faut déterminer les besoins en matière de recherche et traduire les connaissances afin de combler les lacunes importantes en matière de connaissances en facilitant la coordination de la recherche. La recherche liée aux politiques dans les domaines pertinents pour la santé et dans la science de la mise en œuvre présentera un intérêt particulier pour l'amélioration de la santé par des environnements plus sûrs et plus sains.

vi) **Renforcer les arguments en faveur de l'allocation d'un financement adéquat et influencer sur les investissements.** L'intensification des mesures de protection de la santé en faveur d'environnements plus sûrs nécessite un financement adéquat et une réorientation des investissements. Il convient de fonder l'affectation des ressources sur des évaluations reposant sur des données probantes, lorsqu'elles sont disponibles, en tenant compte de l'ensemble des coûts et des coavantages. Il faut en outre tenir compte pleinement et systématiquement de l'ensemble des coûts sociétaux de l'inaction à court et à long terme, ainsi que des implications des politiques relatives à la santé dans tous les secteurs, afin de prévenir le transfert caché des coûts vers le secteur de la santé et d'éviter de porter atteinte à la durabilité de l'environnement. Lorsque les évaluations de l'impact sanitaire et économique ne sont pas encore disponibles, par exemple concernant les perturbateurs endocriniens, les nouveaux procédés de travail, les nanoparticules ou de nombreux produits chimiques, il convient d'adopter une approche de précaution.

F. Suivi : orienter l'action en assurant le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable

Les actions seront fondées sur le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la prévention primaire moyennant l'instauration d'environnements plus sains et plus sûrs.

21. Les déterminants de la santé, ainsi que leur répartition entre les groupes de population et au sein de ceux-ci feront l'objet d'un suivi rigoureux, ce qui permettra de mieux comprendre les progrès réalisés afin d'adapter les politiques et de garantir la justice concernant les questions liées à l'environnement.

i) **Suivi des progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable.** Les pays, en coopération avec l'OMS et d'autres organismes concernés, le cas échéant, assureront le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à la santé et d'autres indicateurs pertinents dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques, afin de s'attaquer de manière globale aux causes profondes environnementales des maladies. La ventilation stratégique des données permettra d'identifier les inégalités en matière de santé et leurs causes. La compilation stratégique de données sur les déterminants sociaux et environnementaux pour comprendre les facteurs des inégalités en matière de santé contribuera au développement d'une cohérence des politiques à tous les niveaux du gouvernement.

ii) **Suivre l'évolution et la mise en œuvre des stratégies pertinentes au niveau des pays.** Des indicateurs d'impact et de résultats pertinents doivent être suivis pour mesurer le changement au niveau des pays afin d'évaluer les progrès et d'orienter les politiques.

Instances de mise en œuvre

Des points d'entrée déterminés seront utilisés pour mettre en œuvre des mesures à plus grande échelle contre les causes environnementales profondes des maladies au moyen d'approches intégrées.

22. La riposte à apporter aux défis que représentent les risques sanitaires persistants et émergents se situe au-delà du secteur formel de la santé. Ces défis ne pourront être relevés que dans la mesure où cette riposte sera dirigée par la communauté sanitaire, en collaboration avec d'autres parties prenantes

pour mettre en œuvre des politiques multisectorielles de promotion de la santé dans des milieux prioritaires. Cette démarche doit bénéficier du soutien du public et reposer sur un environnement politique favorable ; elle fera en outre l'objet d'un suivi et s'appuiera sur les meilleures données probantes disponibles. Un éventail de mécanismes et d'instances de mise en œuvre doit être mis en place pour concrétiser cette vision.

Un secteur de la santé doté de moyens d'action

23. Le secteur formel de la santé représente une proportion importante et croissante de l'économie mondiale, il est l'un des plus grands employeurs du monde, et jouit d'une position unique de confiance et d'intégration dans les communautés. Il est donc particulièrement bien placé pour mettre en œuvre des interventions liées à la santé environnementale au niveau communautaire (soit directement, soit en partenariat avec des organisations de la société civile) ; pour montrer l'exemple en démontrant les bonnes pratiques en matière de durabilité, par la réduction de l'impact environnemental de la pratique des soins de santé ; et pour agir en qualité de décideurs et de défenseurs dans les domaines de la santé et du développement durable. Cela implique notamment : un rééquilibrage des dépenses du secteur de la santé en faveur de la prévention primaire plutôt que du traitement ; un renforcement et un élargissement au niveau mondial de la discipline des agents de santé environnementale pour faire face à l'ampleur et à la complexité des défis modernes en matière de santé environnementale ; et le rôle moteur du secteur de la santé pour promouvoir une vision de la santé dans une perspective à plus long terme et prenant en compte les déterminants de la santé.

Renforcement des structures nationales et infranationales chargées de l'élaboration des politiques intersectorielles

24. Peu de pays sont dotés de structures institutionnelles officielles qui fournissent des orientations politiques directes sur les enjeux en matière de santé et d'environnement, ou qui imposent une évaluation intersectorielle des répercussions sanitaires des décisions prises dans d'autres secteurs. Une telle approche de la santé dans toutes les politiques doit être plus étendue, avoir une portée plus large eu égard aux politiques menées en amont (c'est-à-dire les évaluations stratégiques) par rapport aux projets individuels, et une influence plus directe sur les politiques (par exemple un statut juridique plutôt que consultatif uniquement). Les forums régionaux de haut niveau ont également largement contribué à faire progresser le programme de santé et d'environnement.

Cadres essentiels pour mettre en place les interventions

25. Les cadres essentiels ci-après présentent des occasions de s'attaquer aux risques environnementaux pour la santé et de réduire les inégalités en matière de santé, tout en répondant aux changements démographiques, sociaux, économiques, technologiques et des modes de vie.

- **Ménages.** Garantir l'accès à un logement qui soit structurellement solide, où les températures intérieures sont adéquates, qui fournisse un approvisionnement adéquat en eau, des installations sanitaires, un éclairage et un espace suffisant, qui soit doté d'une énergie propre, abordable et fiable pour la cuisson, le chauffage, l'éclairage et la ventilation, et qui protège contre les contaminants intérieurs, les risques de traumatismes, la moisissure et les nuisibles.
- **Écoles.** Instaurer un environnement sûr propice à l'éducation ; utiliser les écoles comme centres de sensibilisation aux liens entre la santé et l'environnement, et faciliter l'inclusion des meilleures pratiques dans la communauté dans son ensemble.
- **Lieux de travail.** Garantir la couverture par des services de santé au travail qui couvrent l'ensemble des risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux et ergonomiques sur le lieu de travail et contribuent à la prévention des facteurs de risque modifiables et à la lutte contre ceux-ci, en particulier en ce qui concerne les maladies non transmissibles, et qui sont adaptés aux nouvelles formes de travail, de migration et d'organisation du lieu de travail.

- **Établissements de soins.** Veiller à la fourniture de services essentiels de santé environnementale, y compris l'accès à l'énergie propre et fiable et à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène ; la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques ; et la protection des travailleurs de la santé et de la communauté en général, grâce à la sécurité chimique, la lutte anti-infectieuse et la gestion des déchets.
- **Villes.** Relever les défis particuliers que posent les villes du fait de la concentration de l'exposition environnementale aux risques, y compris la pollution de l'air ambiant, le manque d'assainissement, les déchets ou les risques professionnels, tout en saisissant l'occasion offerte par la présence d'une autorité unique sous la direction d'un maire de ville qui a le pouvoir de prendre des décisions intersectorielles, par exemple en matière d'urbanisme, de fourniture d'énergie, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et de gestion des déchets.

26. La liste susmentionnée n'est pas complète ; en effet, d'autres cadres pertinents comprennent notamment les zones de développement agricole, les zones où l'activité économique est concentrée, les camps de réfugiés, y compris les abris temporaires et les abris pour les migrants, les marchés, les villages et les petites îles.

Partenariats pour un mouvement social en faveur d'environnements plus sains

27. La volonté politique est une condition essentielle de l'action. Cela ne pourra se concrétiser que par une large prise de conscience par la société des menaces fondamentales pour la santé que représentent les risques environnementaux et les changements climatiques, ainsi que des solutions possibles. Les porte-drapeaux individuels, les associations de professionnels de la santé et les organisations de la société civile sont essentiels pour mobiliser le soutien du public en faveur de choix plus durables et plus favorables à la santé en matière de développement.

Accords multilatéraux sur l'environnement, la santé et le développement

28. La plupart des accords mondiaux sur l'environnement (tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Minamata sur le mercure) ainsi que les accords régionaux sur l'environnement (y compris la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance) mentionnent la santé comme un sujet de préoccupation majeur. Toutefois, l'expertise dans le domaine de la santé et les préoccupations ne sont pas toujours bien représentées dans leurs mécanismes de mise en œuvre. Un engagement plus fort du secteur de la santé favoriserait la création de synergies, permettrait de limiter les conséquences négatives involontaires et d'optimiser les compromis nécessaires entre les objectifs sanitaires, environnementaux et économiques. De même, le fait de veiller à ce que les risques environnementaux soient pleinement pris en compte et soutenus dans les accords internationaux sur la santé, comme le Règlement sanitaire international (2005), renforcerait particulièrement les capacités à faire face aux situations d'urgence environnementale. Une telle intégration transversale contribuerait à faire avancer l'approche holistique énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Instances axées sur les objectifs de développement durable

29. Le programme 2030 a conduit à l'organisation de forums politiques de haut niveau qui renforcent les moyens de mise en œuvre et de suivi des engagements pris. Nombre de ces objectifs sont pleinement favorables et conformes aux mesures à prendre pour créer des environnements sains. Ces forums constituent donc des instances essentielles pour faire progresser l'action sur les causes environnementales en amont des maladies et la promotion de systèmes de santé équitables. Les principaux objectifs en matière de santé, d'environnement et de changement climatique, outre l'objectif 3 sur la santé et le bien-être, comprennent l'objectif 6 concernant l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et

d'assainissement, l'objectif 7 sur une énergie propre et d'un coût abordable, l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, l'objectif 11 sur les villes et les communautés durables, l'objectif 12 sur la consommation et la production responsables et l'objectif 13 sur l'action climatique.

Structures de suivi et de collecte de données

30. Un nombre limité de pays disposent d'organes consultatifs dotés de moyens et chargés d'établir des programmes de recherche nationaux, de produire des synthèses des données disponibles, de suivre les progrès nationaux en matière de santé et d'environnement et de fournir ces informations directement aux décideurs. Au niveau international, cette fonction existe par l'intermédiaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui couvre notamment les implications du changement climatique pour la santé, mais il n'existe pas de fonction similaire portant sur l'ensemble des problématiques environnementales. Une plus grande couverture, en termes de nombre de pays dotés de tels mécanismes et de l'éventail des risques environnementaux pris en compte, isolément ou ensemble, permettrait de faire progresser considérablement l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Tous ces efforts devraient être alignés sur les objectifs de développement durable aux niveaux national et international et contribuer directement à leur suivi.

Rôle et leadership de l'OMS dans le domaine de la santé mondiale

31. Trois priorités et objectifs stratégiques détermineront la façon dont l'OMS contribuera à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.

i) *La promotion de la santé des populations.* Les conditions favorables à la santé des populations comprennent : des villes plus saines ; l'approvisionnement durable en eau potable, l'assainissement et l'hygiène ; des solutions de transport saines ; des politiques en faveur de services énergétiques propres ; des systèmes alimentaires durables ; et une agriculture viable.

ii) *L'intervention dans les situations d'urgence sanitaire.* Le renforcement de la résilience du secteur de la santé et des communautés face aux changements climatiques, la réduction des vulnérabilités et une meilleure préparation, la surveillance et la riposte aux situations d'urgence sanitaire permettront de prévenir et de réduire les effets des situations d'urgence environnementale sur la santé.

iii) *L'instauration de la couverture sanitaire universelle.* Les services essentiels de santé environnementale, les connaissances et les capacités doivent faire partie intégrante de la couverture sanitaire universelle.

32. L'OMS contribuera au programme sur la santé, l'environnement et les changements climatiques par le biais de ses six fonctions essentielles.¹ Celles-ci peuvent être regroupées comme suit : a) le leadership et les politiques ; b) la synthèse des données factuelles et les activités de sensibilisation, y compris la fonction normative de l'Organisation, l'élaboration d'outils, le suivi de la mise en œuvre et la définition du programme de recherche qui appuiera les biens publics en rapport avec la santé ; et c) la fourniture d'un appui direct aux pays (Figure 2).

¹ Jouer un rôle moteur dans les domaines essentiels pour la santé et établir des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire ; établir les priorités de la recherche et encourager la production, l'application et la diffusion de connaissances dignes d'intérêt ; fixer des normes et des critères, et encourager et surveiller leur application ; définir des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes ; fournir un appui technique, se faire l'agent du changement et renforcer durablement les capacités institutionnelles ; et surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances dans ce domaine.

Figure 2. Aperçu du rôle et du leadership de l'OMS dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques

Impact

Tous les peuples atteignent le niveau de santé le plus élevé possible en réduisant considérablement la charge de morbidité environnementale et en luttant contre les changements climatiques et aux autres menaces environnementales émergentes pour la santé.

Réalisations

Renforcement des mécanismes de gouvernance et des capacités du secteur de la santé en vue d'une action intersectorielle et de l'application de l'approche visant à inclure la santé dans toutes les politiques	Des normes, des critères et des instruments juridiques sont en place et appliqués pour protéger la santé de la population grâce à la prévention primaire	Les politiques sont mises en œuvre et régulièrement adaptées moyennant le suivi, l'adoption de solutions reposant sur des données probantes et la coordination de la recherche	Les populations en situation de vulnérabilité sont protégées contre les risques environnementaux et climatiques de manière équitable, y compris pendant les situations d'urgence
--	--	--	--

Produits

Des mécanismes de gouvernance adéquats ont été soutenus et une direction a été assurée pour ce qui est des politiques, des stratégies et des plans	Les normes reposant sur des données factuelles et les informations sur les solutions sont élaborées et diffusées, et le changement fait l'objet d'un suivi	Les acteurs concernés sont pleinement informés des risques et sont impliqués dans la recherche de solutions, et peuvent avoir accès aux outils pertinents et à la coopération technique	Les produits et la mise en œuvre sont multipliés grâce à une communication efficace et à des partenariats stratégiques
--	--	---	--

Principales activités

Leadership et politiques

Assurer le leadership dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques
Soutenir les mécanismes de gouvernance pour une action intégrée et intersectorielle
Constituer des alliances mondiales pour faire avancer les programmes mondiaux
Entamer un dialogue intersectoriel sur les politiques en coopération avec les partenaires
Favoriser la formulation et l'application d'instruments juridiques
Prévoir des structures facilitant l'organisation de forums mondiaux et régionaux de haut niveau

Synthèse des données et sensibilisation

Définir le programme de recherche
Identifier, évaluer et intervenir face aux menaces environnementales émergentes qui pèsent sur la santé
Faire la synthèse des données pour élaborer ou actualiser des normes et des orientations relatives aux interventions
Fournir des outils pour estimer les coûts et les avantages de l'action politique
Surveiller les risques sanitaires, les impacts et la mise en œuvre des solutions, et communiquer les progrès réalisés en vue d'adapter les stratégies
Intensifier la communication pour mieux faire connaître les effets sur la santé, les coûts pour la société et les solutions

Soutien direct aux pays

Catalyser l'action et influencer sur les choix sectoriels et offrir des plateformes aux principales parties prenantes
Renforcer les capacités des institutions nationales et des autres partenaires d'exécution
Fournir une assistance concernant l'application des normes et des solutions
Mettre en œuvre des initiatives destinées aux populations vulnérables
Appuyer l'élargissement de la couverture sanitaire universelle par le biais des services essentiels de santé environnementale
Assurer une intervention en matière d'environnement et de santé au travail en cas de situation d'urgence
Établir des partenariats stratégiques au niveau des pays afin de produire des effets multiples

Dispositifs essentiels en vue de la mise en œuvre

Plateformes politiques multilatérales, régionales et mondiales	Partenariats en faveur des mouvements sociaux	Mécanismes de production/collecte de données et de suivi	Soutien du secteur de la santé	Milieus comme les villes, les lieux de travail, les ménages	Structures pour les urgences
--	---	--	--------------------------------	---	------------------------------

Domaines d'intervention

Changements climatiques et de l'écosystème	Environnements bâtis	Risques professionnels et environnements de travail
Eau, assainissement, déchets et hygiène	Pollution de l'air	Sécurité chimique
		Rayonnements Nuisances sonores

33. Si les fonctions essentielles de l'OMS continuent de constituer le fondement de ses activités, il faut toutefois procéder à d'importantes réorientations pour répondre à l'évolution des besoins. Les activités dans les domaines de la santé, de l'environnement et du changement climatique sont principalement axées sur la promotion de la santé des populations.

Promotion de la santé des populations

Assurer le leadership

- a) **Assurer le leadership** pour guider des **transitions énergétiques saines**, des solutions **saines en matière de transport et de conception urbaine**, ainsi que d'autres transformations en cours, en combinant les orientations de l'OMS fondées sur des bases factuelles et des activités de sensibilisation renforcées. Favoriser un soutien politique de haut niveau, dans le cadre des interactions avec les États Membres et la société civile.
- b) **Coordonner les processus de politique régionale** en fournissant ou en élargissant la portée des **structures** régionales pour l'environnement et la gouvernance sanitaire, en réunissant les principaux secteurs et les parties prenantes.
- c) Favoriser la gouvernance urbaine afin de bâtir **des villes-santé** et **durables**.
- d) **Veiller à ce que la parole en faveur de la santé soit entendue** et à ce que la santé soit placée au cœur des **traités** et des **conventions**, telles que la Convention de Minamata sur le mercure et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Synthèse des données factuelles et sensibilisation en faveur de la création de biens publics mondiaux

- e) **Garantir la production de connaissances** en favorisant et en coordonnant l'élargissement de la base de données factuelles sur les **solutions efficaces**, la recherche orientée vers la **pertinence des politiques**, et les menaces **émergentes** pour la santé liées à l'environnement. Des informations factuelles sur l'impact des politiques seront essentielles pour appuyer l'action intersectorielle et fournir des arguments convaincants en faveur de la recherche de coavantages. Les connaissances ainsi produites seront ensuite synthétisées sous la forme d'orientations normatives visant à préserver les biens publics en rapport avec la santé, tels que l'eau salubre et la pureté de l'air.
- f) **Suivre l'évolution** des **risques pour la santé** ainsi que **la mise en œuvre des solutions** – eu égard au taux de mise en œuvre, aux incidences, aux coûts financiers et au rapport coût/efficacité. Il faut assurer un suivi continu afin de réaligner les priorités et les stratégies de mise en œuvre dans les pays. L'OMS continuera d'élargir ses activités de mobilisation des partenaires en vue de créer des **plateformes de données** qui intègrent la diversité des données nécessaires pour suivre les progrès. L'OMS rend également compte de plusieurs indicateurs relatifs à la santé et à l'environnement (dans le cadre des objectifs 3, 6, 7 et 11).

Renforcer l'impact direct de l'OMS dans les pays

- g) **Catalyser l'action en faveur d'environnements plus sûrs** et **influer sur les choix sectoriels**, par exemple en instaurant un dialogue politique, en fournissant des **orientations** sur les politiques de santé et les mécanismes de gouvernance, et en **contribuant** à l'application des normes et au **suivi**. Le type d'engagement multisectoriel et du secteur de la santé sera adapté aux besoins des pays et pourrait être réorienté en fonction de l'action en amont (laquelle peut être liée aux politiques ou être stratégique) et de l'action en aval (telle que la coopération technique).

- h) **Renforcer la capacité du secteur de la santé** à s'acquitter de ses fonctions de plus en plus importantes de direction, de **leadership**, et de **coordination** s'agissant des questions de santé de dimension transsectorielle. Soutenir les efforts visant à rendre le secteur de la santé plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire donner l'exemple afin de limiter les répercussions des actions du secteur de la santé sur la santé, l'environnement et le changement climatique.
- i) **Offrir des plateformes permettant aux principales parties prenantes** de faire des choix sains en matière d'environnement et de changements climatiques. Fournir des données, des informations et des matériels de sensibilisation à la **société civile** pour soutenir leur **engagement** pour ce qui est des questions relatives aux choix sains dans les politiques concernées. **Soutenir les maires** et autres acteurs locaux clés dans la création d'environnements favorables à la santé en fournissant des outils et des informations sur les choix sains.
- j) **Mettre sur pied des initiatives spéciales destinées aux populations en situation de vulnérabilité**. Fournir un soutien accru aux **populations en situation de vulnérabilité** (les enfants, les travailleurs de l'économie informelle, les populations vivant dans des situations d'urgence, les communautés pauvres, les populations des petits États insulaires en développement et les populations d'autres zones géographiques vulnérables) par le biais du renforcement de la résilience des systèmes de santé face aux risques climatiques et de la promotion des mesures d'atténuation des changements climatiques dans le monde entier, afin d'assurer l'avenir des populations les plus vulnérables.
- k) **Intervenir en cas d'urgence**. Aider les pays à mettre en place des systèmes de **préparation aux catastrophes** et aux urgences environnementales, fournir des orientations normatives et techniques et renforcer les réseaux mondiaux et régionaux d'experts en vue **d'aider les pays à faire face** aux situations d'urgence environnementale. Les interventions en cas d'urgences sanitaires et environnementales ainsi que la prestation de services de santé environnementale représentent des activités supplémentaires importantes dans les pays.

Faire face aux situations d'urgence liées à l'environnement

34. Les conflits d'origine humaine, les incidents technologiques et les catastrophes naturelles ont des effets néfastes sur la vie et la santé des populations du monde entier, le changement climatique et les migrations forcées étant susceptibles d'intensifier encore davantage ces situations d'urgence. Le nombre de personnes déplacées qui fuient les situations d'urgence est en augmentation, les effets les plus importants se faisant particulièrement sentir dans les pays où les conditions de santé environnementale sont les plus mauvaises et dotés de faibles moyens pour faire face aux urgences sanitaires environnementales.

35. Une approche systématique pour faire face aux situations d'urgence environnementale, telles que les rejets de produits chimiques ou d'origine nucléaire et les aspects de santé environnementale de tous les types d'urgence, implique que le Secrétariat collabore avec tous les pays pour investir dans l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, ainsi que dans la planification de la préparation, de l'intervention et du relèvement. Le Règlement sanitaire international (2005) est un instrument facilement accessible pour renforcer les capacités nationales et régionales dans les principales compétences relatives à la détection des événements chimiques, zoonotiques ou nucléaires, ainsi qu'à la préparation et à la riposte à ces événements.

36. Les objectifs en matière de gestion de la santé environnementale dans les situations d'urgence sont les suivants.

- i) Identifier, évaluer et cartographier les risques et les vulnérabilités liés à l'environnement et à la santé au travail dans les pays exposés aux crises.

ii) Améliorer les capacités de préparation et de gestion efficaces des aspects environnementaux et de santé au travail des situations d'urgence.

iii) Veiller à ce que les établissements de santé aient accès aux services de santé environnementale de base, tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, et disposent de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

iv) Protéger la santé des personnes contre les risques environnementaux tout au long des phases du cycle de gestion de la catastrophe ou de la situation d'urgence.

37. Les mesures prioritaires proposées pour la gestion des services de santé environnementale dans les situations d'urgence sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau. Mesures prioritaires proposées pour la gestion des services de santé environnementale dans les situations d'urgence

Action stratégique	Mesures à prendre par les pays	Mesures à prendre par le Secrétariat
Renforcer les capacités du secteur de la santé à gérer les services de santé environnementale et de santé au travail tout au long du cycle de vie des situations d'urgence	<p>Établir des profils de situations d'urgence concernant la santé environnementale et élaborer ou actualiser des plans de santé environnementale en cas d'urgence</p> <p>Mettre en œuvre les politiques, les programmes et les systèmes de gestion ayant trait aux services de santé environnementale dans les établissements de santé, y compris l'évaluation, la prestation et le rétablissement des services</p> <p>Intégrer la protection de la santé et de la sécurité au travail dans les plans nationaux de sécurité sanitaire</p>	<p>Élaborer des systèmes de prévision, d'alerte rapide et de préparation en cas de catastrophes environnementales et de situations d'urgence d'origine anthropique</p> <p>Établir un réseau mondial et régional de spécialistes de la santé environnementale et de la santé au travail qualifiés qui peuvent être mobilisés et déployés en temps opportun pour apporter un soutien aux pays qui en ont besoin</p> <p>Renforcer les capacités des pays à protéger la santé et la sécurité au travail dans les situations d'urgence de santé publique</p>
Fournir des services de santé environnementale adéquats dans les établissements de santé lors des situations d'urgence	Renforcer les capacités du secteur de la santé en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, de programmes et de systèmes de gestion relatifs aux services de santé environnementale et au travail dans les établissements de santé, les camps de réfugiés et d'autres lieux d'accueil des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	Fournir des orientations normatives et techniques
Renforcer les capacités nationales en matière de riposte aux événements d'origine chimique ou nucléaire aux fins de l'application du Règlement sanitaire international (2005)	Renforcer les capacités nationales pour faire face aux menaces chimiques ou nucléaires. Renforcer les capacités principales requises en vertu du Règlement sanitaire international (2005)	<p>Fournir des orientations normatives et techniques</p> <p>Renforcer les réseaux thématiques mondiaux et régionaux d'experts afin d'aider les pays à surveiller les événements de caractère chimique ou nucléaire et à y faire face</p>

Progresser vers la couverture sanitaire universelle par la fourniture de services de santé environnementale

38. L'une des priorités stratégiques de l'OMS consiste à apporter un soutien aux pays pour progresser vers la couverture sanitaire universelle. Il s'agit notamment de veiller à ce que chacun ait accès à des services de promotion de la santé et de prévention adaptés à ses besoins, et puisse les utiliser sans s'exposer à des difficultés financières. Les services environnementaux essentiels dont l'objectif principal est d'améliorer la santé font partie intégrante de la couverture sanitaire universelle. Ces services comprennent, par exemple, l'approvisionnement en eau potable de qualité, des services d'assainissement gérés sans risque, des énergies et des technologies propres et la protection des personnels, tant dans les établissements de soins de santé qu'au sein des communautés.

39. Les services de santé essentiels seront déterminants pour réduire les épidémies de maladies infectieuses (entraînant, par exemple, une réduction du nombre de personnes souffrant de maladies diarrhéiques grâce à l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement) et de maladies non transmissibles (par exemple les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques grâce aux services énergétiques et aux technologies propres dans les ménages).

40. Les objectifs à atteindre dans le cadre de l'approche transformative sont présentés dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Objectifs à atteindre dans le cadre de l'approche transformative

Améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains

1. **Les populations.** Les personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé grâce à la réduction des maladies liées à l'environnement. Elles sont conscientes de l'exposition aux risques environnementaux qui portent atteinte à leur vie et des avantages que présentent des choix plus durables et elles se font entendre auprès des décideurs. Ceci permet une **amélioration de la santé et du bien-être**.
2. **Couverture sanitaire universelle.** Les populations bénéficient de mesures de **prévention primaire** telles que les services essentiels de santé environnementale et de santé au travail ainsi que la promotion de la santé, en tant que partie intégrante de la couverture sanitaire universelle.
3. **Pollution de l'air.** Les pays et les grandes villes ont fixé des **cibles en matière de qualité de l'air** fondées sur la santé et ont mis en place des politiques pour atteindre ces cibles **en impliquant les secteurs concernés**. Les **combustibles** polluants et les **technologies** inefficaces ne sont plus utilisés. Les émissions ont été considérablement réduites.
4. **Changement climatique.** Les systèmes de santé et les communautés dans le monde entier sont **résilients** face à la variabilité et au changement climatiques. Les émissions de carbone atteignent les cibles fixées par **l'Accord de Paris sur les changements climatiques**. **Des systèmes énergétiques** plus propres sont créés et des **systèmes de transport public** efficaces favorisant **les modes actifs de déplacement** sont en place.
5. **Eau, assainissement et hygiène.** Tous les pays ont intégré les piliers des **plans de gestion de la qualité sanitaire de l'eau et de l'assainissement** dans leurs stratégies et ont inclus les conditions d'hygiène adéquates. Des services d'assainissement et des mesures de protection contre les eaux usées sont en place pour **combattre la résistance aux antimicrobiens**.
6. **Sécurité chimique.** **Les conséquences pour la santé** de l'exposition aux produits chimiques sont réduites, car celles-ci (ainsi que les conséquences pour la santé de l'exposition à des mélanges de produits chimiques) **sont mieux connues**, l'utilisation des produits chimiques est bien réglementée, les institutions nationales disposent de **moyens** pour faire face aux menaces chimiques, y compris les incidents et les **situations d'urgence**, et participent aux **activités de gestion** des produits chimiques.
7. **Sécurité radiologique.** Les effets sur la santé des **rayonnements ultraviolets diminuent** grâce à une meilleure connaissance des risques et à une meilleure protection individuelle. Les expositions inutiles dues aux **techniques d'imagerie médicale** sont éliminées. Les cancers du poumon attribuables à une exposition au **radon** sont réduits grâce à des mesures préventives efficaces. Les **incidents nucléaires** font l'objet d'une intervention et d'une gestion adéquates.

8. **Établissements de soins.** Tous les établissements et services de soins de santé sont écologiquement viables : ils utilisent des **services d’approvisionnement en eau et d’assainissement gérés en toute sécurité et une énergie propre**; ils gèrent durablement leurs déchets et achètent des biens de manière durable ; ils sont **résilients** face aux phénomènes météorologiques extrêmes ; ils sont capables de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des **personnels de santé**.
9. **Lieux de travail.** Tous les lieux de travail ont mis en place des systèmes de **gestion de la santé et de la sécurité au travail** et de **promotion** de la santé au travail. Tous les travailleurs ont accès à des interventions essentielles de prévention des maladies et des traumatismes d’origine professionnelle ou liés au travail et de lutte contre celles-ci.
10. **Contexte mondial et régional.** Il existe des politiques et des accords internationaux qui traitent efficacement des **facteurs qui influent sur la santé à l’échelle mondiale et régionale**, tels que le changement climatique de l’écosystème.
11. **Situations d’urgence.** L’ensemble des pays disposent des capacités nécessaires pour **gérer** efficacement **les services de santé environnementale** tout au long des situations d’urgence. Les pays sont en mesure **d’intervenir** en cas d’événements d’origine chimique ou nucléaire et de **protéger** la santé et la sécurité au travail des intervenants affectés aux situations d’urgence.
12. **Gouvernance.** Les autorités nationales et locales (par exemple les villes) ont mis en place des mécanismes permettant de faciliter la **coopération intersectorielle** et d’intégrer la **santé dans toutes les politiques pertinentes** et de faire en sorte qu’elles s’acquittent de leurs obligations de fournir un environnement sûr à leurs citoyens.

41. Des informations plus détaillées concernant les documents d’appui et les activités menées dans les domaines d’intervention prioritaires du Secrétariat sont disponibles.¹

Suivi des progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable

42. Les principales cibles permettant de mesurer les progrès accomplis, alignées sur le programme général de travail de l’OMS,² sont énumérées ci-dessous.

Dans le cadre de l’objectif 3

- Réduire de 5 % le taux de mortalité lié à la pollution de l’air.

Dans le cadre de l’objectif 6

- Fournir un accès à des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité à 1 milliard de personnes.
- Fournir un accès à des services d’assainissement gérés en toute sécurité à 800 millions de personnes.
- Réduire de 40 à 50 % le nombre d’habitants de pays à revenu faible ou intermédiaire desservis par des hôpitaux dépourvus d’une alimentation sûre en électricité et en eau, et de services d’assainissement fiables.

¹ Voir <http://www.who.int/media/embargo/en/> (consulté le 3 juillet 2018).

² Le treizième programme général de travail, 2019-2023 initialement.

Dans le cadre de l'objectif 13

- Doubler le montant des crédits destinés à la protection de la santé dans le cadre du changement climatique dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.
- Réduire de 10 % la mortalité due à des maladies sensibles au climat.

43. Des indicateurs supplémentaires et plus précis font l'objet d'un suivi dans chacun des domaines relatifs à la santé environnementale. Les principaux objectifs et indicateurs de développement durable liés à la santé sont énumérés dans l'Encadré 2.

Encadré 2. Principaux objectifs de développement durable ainsi que leurs indicateurs liés à la santé et à l'environnement^a

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant
- 3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)
- 3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
- 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
- 6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger
- 6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
- 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Questions structurelles : Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

- 17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

^a Les indicateurs en gris sont ceux dont l'OMS est officiellement garante. Il convient de noter que cette liste est non exhaustive : de nombreux autres objectifs et leurs indicateurs sont liés à la santé.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

44. Le Comité régional est invité à examiner le projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques et à formuler des observations, ce qui contribuera au texte du document qui sera soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019.

= = =